



Ville de  
**Maule**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE CIRCULATION

**48 Côte de Beulle**

**Entre le 27 octobre au 31 octobre 2025**

**Création d'un branchement eau avec compteur TélÉR**

**N/Réf. : HC/NB/EF – Arrêté n° 2025 - 139**

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R.225,

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande de création d'un branchement eau avec compteur TélÉR au 48 Côte de Beulle à Maule, travaux demandés et exécutés par SUEZ – 91230 – MONTGERON

Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction de stationnement ainsi qu'une restriction de circulation pendant toute la durée des travaux.

### **A R R E T O N S**

**ARTICLE 1** – entre le 27 octobre 2025 et le 31 octobre 2025, l'entreprise SUEZ procédera à des travaux de création d'un branchement eau avec compteur TélÉR. Ces travaux nécessiteront une interdiction circulation et de stationnement sur la zone travaux avec la mise en place d'une signalisation temporaire gérée par l'entreprise en charge des travaux au 48 Côte de Beulle à Maule.

**ARTICLE 2** - Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal.

**ARTICLE 3** - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 15 octobre 2025



**Hervé CAMARD**

Pour le Maire et par délégation  
Le Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme  
et aux travaux